



Séance du Conseil municipal du 9 décembre 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Gisler, F. George, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Johann Leresche ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 est approuvé par 9 oui et 3 abstention.

2. Droit d'opposition de la décision de l'AG de l'ACG du 20 novembre 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu les différents documents à ce sujet.

Il n'y a pas de remarque.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Il n'y a pas de communication.

5. Budget 2025

M. Y. Cogne donne lecture de la deuxième partie du rapport de la commission des finances daté du 9 décembre 2024 (dès le point B, page 2), qui complète le précédent rapport de commission. En effet, la commission attendait les ajustements d'estimation du Département ainsi que les conséquences du vote du 24 novembre dernier.

M. Y Cogne précise, concernant l'excédent sur l'exercice 2022, que les CHF 400'000 restant proviennent de l'exercice de revalorisation dans le cadre du nouveau plan comptable qui oblige la commune à revaloriser ses biens immobiliers et ses actifs tous les 5 ans.

De plus, concernant la majoration des recettes estimées, le Service des affaires communales admet généralement jusqu'à 5% de majoration. La commission des finances ne s'attend pas à ce que le SAFCO commente la décision de la commune pour une majoration à 6.4%.

Concernant les amortissements supplémentaires, M. Y. Cogne rappelle que, pour l'année dernière, il y avait trois postes (deux petits et un gros) qui n'avaient pas posé de problème mais qui permettaient une certaine marge de manœuvre pour décider quel poste arrêter complètement ou pas. L'année dernière, il avait été décidé d'amortir complètement les deux petits postes et une grande partie du troisième. Finalement, comme cela n'engage à rien, puisque cela dépend de l'excédent de recettes, il serait plus intéressant de balancer la totalité des amortissements dans une délibération complémentaire et facultative afin de permettre, au moment où les comptes 2024 seront votés, et en fonction du résultat effectif 2024, de dire quel poste arrêter. La délibération no 22 donnera une liberté de manœuvre au moment du vote des comptes 2024.

M. Bavarel demande si la commune est raisonnablement optimiste avec 6.4% de majoration de recettes estimées ou est-ce que les informations données par le Canton s'approchent, cette fois-ci, de la réalité.

M. Y. Cogne répond qu'en 2023, le budget a été fondé sur les chiffres de prévision de recettes estimées par l'administration fiscale et a fini à plus de CHF 780'000, soit 13 cts de trop. Cela a pu être amorti.

Pour 2022, l'effet MCH2, qui oblige à revaloriser tous les 5 ans le patrimoine de la commune, a eu pour conséquence un excédent d'environ CHF 460'000. L'excédent de CHF 864'000 était composé pour près de CHF 400'000 d'excédent de recettes par rapport à ce que l'administration avait proposé pour l'élaboration du budget 2022.

Personne ne sait si, pour l'année 2025, il se reproduira la même chose. Ce qui est confortant dans cette approche est que la commune peut donc amortir jusqu'à CHF 14 millions de déficit sans que cela ne change rien (montant de sa fortune). Dans ce contexte, faire des changements alors que personne ne sait quelles seront les conséquences du vote du 24 novembre dernier paraît prématuré pour la commission des finances.

M. George revient sur les dépenses concernant le poste « Crèches et Garderies, Subventions aux organismes privés » et demande s'il y a une marge prévue dans le montant de CHF 99'000. M. Y. Cogne répond qu'il y a effectivement une marge prévue sur ce poste, qui risque de diminuer. Mme Bolle de Paoli confirme que le montant a diminué à CHF 75'000. Le budget rapporte le même montant que le budget discuté en novembre, même si cela va coûter moins cher à la commune.

M. George demande comment cela se passe pour le versement. Mme Bolle de Paoli indique qu'il y aura deux versements, un premier en janvier et un deuxième en septembre.

M. George ne comprend pas le chiffre de CHF 3'001'355. M. Y. Cogne répond que cela ne correspond pas aux recettes totales, mais aux recettes fiscales totales. Afin d'arriver à ce chiffre, il a pris en compte les dépenses, puis a enlevé les recettes qui ne sont pas fiscales (autres recettes) pour un montant de CHF 837'214, il reste donc pour couvrir les CHF 2'894'645, CHF 3'001'355 qui doivent être encaissés par des vraies recettes fiscales, qui sont au-delà de la péréquation, du loyer de CAB, etc.

M. George demande si, pour obtenir l'autorisation de majoration, cela se fait uniquement sur les recettes fiscales. M. Y. Cogne répond que oui, il ne serait pas juste d'augmenter les autres recettes de plus que cela rapporte à la commune (par exemple le loyer de CABC, ou les prolongations de concessions pour les tombes).

La commune a, depuis deux ans maintenant, des excédents colossaux. Il y a une décision de baisse des impôts à laquelle la commune est confrontée et qui représente CHF 211'000. Avant de se précipiter pour augmenter le centime communal pour couvrir cette baisse, il faut commencer à regarder ce qu'il se passe. Pour l'instant, il faut trouver un moyen afin de présenter un budget équilibré, ce qui se fait en augmentant les recettes. Les augmenter de 6.4% ne devrait pas poser de problème vu les excédents constatés en 2022 et 2023, qui représentent largement plus que les 5% généralement admis par le SAFCO.

M. Bavarel demande pourquoi les charges et indemnités du Conseil administratif augmentent alors que la charge concernant l'AVS diminue. M. Y. Cogne répond que le système change. Jusqu'à maintenant, les cotisations AVS de l'exécutif employés-employeur étaient payées par l'employeur. Dès 2025, les cotisations seront payées par les employés et l'employeur.

Mme Bolle de Paoli ajoute que, pour le conseiller administratif, au lieu de CHF 3'000 net, cela représentera environ CHF 2'600 net. M. Y. Cogne précise que la cotisation LPP s'ajoute également pour l'exécutif, pour un montant d'environ CHF 400.

M. Bavarel demande dans quelle case il est prévu de faire entrer les futures indemnités du Conseil administratif votées dans la délibération à voter ce soir. Mme Zäch indique que cela changera à compter du 1^{er} juin 2025. M. Y. Cogne précise que c'est déjà prévu au budget. A compter du 1^{er} juin 2025, les adjointes deviendront membres du Conseil administratif.

Le président passe au vote des délibérations.

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

***DECIDE
à la majorité simple***

par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 3'894'645 F aux charges et de 3'838'569 F aux revenus, le découvert de revenus présumé s'élevant à 56'076 F. Ce découvert de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 56'076 F.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 42 centimes.*
- 3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Délibération relative aux indemnités allouées en 2025 au Maire et aux adjointes, aux Conseillers administratifs et aux Conseillers communaux

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 3000 F et aux Adjointes à 2000 F pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025.

De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 3'000 F pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2025, soit 98'000 F au total.

2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 7'800 F.
3. De fixer les indemnités allouées pour les séances de commissions à :
 - 100 F pour les présidents des commissions
 - 80 F pour les membres des commissions
 - 60 F pour la rédaction des rapports de commission
4. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivants :
 - 012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 50'600 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire 2024 pour procéder à des amortissements complémentaires

Sur proposition de la commission des finances

Le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

Par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires 2024 pour un montant maximal de F 2'738'240.65 sur les crédits d'investissements suivants :

0290.91 Rénovation Ferme Gallay	F 734'248.64
1500.91 Construction bâtiment sapeur pompiers	F 589'032.29
6150.93 Aménagement chemin Tré-la-Villa	F 61'895.70
7206.93 Réfection canal EU-EP Bois-de-Saint-Victor	F 50'590.00
6150.94 Aménagement Bois-de-Saint-Victor	F 45'290.20
6150.01 Frais étude aménagement routier Cartigny & Pte-Grave	F 70'927.27
0290.92 Mise en conformité de la salle communale	F 55'254.18
2170.92 Travaux rénovation Ecole primaire	F 41'872.11
0290.93 Crédit d'étude réaménagement bâtiment ancienne école	F 43'981.80
6150.02 Travaux aménagement routier Pte-Gr. Rte Croix/Vorpillaz	F 184'228.24
7206.94 Mise en conformité des biens fonds du patrimoine admin	F 254'737.01
6191.93 Mise en conformité du local voirie	F 184'207.82
7301.91 Rénovation / Transformation des Ecopoints	F 135'381.39
0290.61 Contribution FIDU 2018-2047	F 40'329
0290.61 Contribution FIDU 2019-2048	F 39'740
0290.61 Contribution FIDU 2020-2049	F 38'750
0290.61 Contribution FIDU 2021-2050	F 36'458
0290.61 Contribution FIDU 2022-2051	F 37'298
0290.61 Contribution FIDU 2023-2052	F 39'511
0290.61 Contribution FIDU 2024-2053	F 54'508
	F 2'738'240.65

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2024 sous la nature 383 « Amortissements complémentaires du patrimoine administratif »;
3. D'ouvrir à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2024, un crédit budgétaire supplémentaire de F 2'738'240.65.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

6. Rapports de commissions

Commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement

Mme Coquio donne lecture du rapport de la commission du 25 novembre 2024.

Fibre optique

Mme Zäch propose d'organiser une réunion avec Swisscom et la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement à ce sujet en janvier 2025.

La fibre optique est déjà installée sur la commune mais Mme Bolle de Paoli indique qu'elle n'a pas vu de grande différence. Mme Walthert indique que Swisscom aurait dû contacter chaque propriétaire afin de tirer des câbles, mais cela n'a jamais été fait.

Réseau Agro-environnemental de la Champagne

Mme Coquio informe qu'une séance du réseau a eu lieu ce matin et qu'une assemblée générale est prévue au mois de mars. Ils sont en attente de réponses de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture).

7. Propositions et questions

M. Bavarel informe que M. Matthias Gribi a reçu le Piolet d'Or 2024, qui est la plus grosse récompense mondiale en alpinisme. Il demande s'il est possible de mettre cela en avant car c'est une magnifique récompense. M. Gribi est passé sur la RTS dans « Sport Dimanche ».

L'exécutif informe avoir déjà prévu de le recevoir lui et sa famille et lui offrir un cadeau en début d'année 2025.

M. Bavarel propose d'organiser une conférence publique avec images, si M. Gribi est intéressé.

Mme Bolle de Paoli envisage de lui proposer de rencontrer les élèves à l'école.

Le président passe au vote du huis clos qui est approuvé par 12 oui.

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 à huis clos

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 est approuvé par 9 oui et 3 abstentions.

La séance est levée à 21h07.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Commission des finances 2^{ème} rapport sur le projet de budget pour l'année 2025

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie une première fois le 8 octobre 2024, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié le projet de budget pour 2025 établi par l'Exécutif.

La Commission des finances s'est réunie une seconde fois, comme expliqué dans le précédent rapport, le 27 novembre 2024, pour étudier la partie « recettes » de ce projet de budget.

Discussion :

Ce projet de budget prévoit des recettes totales pour un montant de CHF 3'838'569 et des charges totales pour un montant de CHF 3'894'645, présentant ainsi un découvert de CHF 56'076, inférieur au découvert autorisé dans le cadre de RFFA.

Ce projet de budget appelle de notre part les commentaires suivants, quant aux dépenses :

A. Aux dépenses :

- Conseil municipal, frais de déplacement et autres frais (0110.00.31700.0). La Commission vous propose d'augmenter les indemnités de commission, de la manière suivante :
 - o Présidence de séance : CHF 100
 - o Membre : CHF 80
 - o Rédaction du rapport (le cas échéant) : CHF 60

Au total, cela représente une augmentation, par rapport aux années précédentes, de CHF 2'160.

- Exécutif, Cotisations patronales au fonds de prévoyance (0120.00.30520.0), CHF 24'500 sont prévus pour assurer l'entier de notre Exécutif et non plus seulement la Maire. Le droit permet cet assujettissement depuis longtemps, et un excédent de charge sera comptabilisé sur l'exercice 2024 pour la rétroactivité de cet assujettissement.
- Services généraux, Autres, Salaires du personnel (0220.00.30100.0), l'augmentation provient de la « restructuration » de l'Administration communale, avec l'engagement d'un Secrétaire général, pour soulager la tâche de l'Exécutif.
- Services généraux, Autres, Frais de réception mairie (0220.00.31300.0), CHF 15'000 sont budgétés pour la fête de départ de notre Maire et d'une Adjointe.
- Immeubles administratifs, Amortissements planifiés terrains bâtis (0290.91.33004.0), on constate une diminution de CHF 60'196 de l'amortissement de la Ferme Gallay, suite à l'amortissement complémentaire de l'an dernier. Cette diminution, pérenne, allège nos charges d'autant.

- Culture, Manifestation, fête du 1^{er} août (3290.00.31300.00), il est prévu une subvention de CHF 20'000 pour le Groupe de Recherche Historique de Cartigny, pour la rédaction d'un livre sur l'histoire de Cartigny.
- Crèches et Garderies, Subventions aux organismes privés (5451.00.36360.00), la subvention à Midi à Cartigny augmente à CHF 99'000.
- Assistance, Compensation au Canton (5790.00.36216.0), il est prévu CHF 33'164 pour la participation de notre Commune à l'aide aux sans-abris.

Sur le plan des dépenses, ce projet de budget n'appelle pas d'autre commentaire de notre part.

B. Aux recettes :

Le projet de budget présenté en octobre prévoyait, avec un centime inchangé à 42, des recettes fiscales pour un montant total de CHF 3'042'911. Depuis fin octobre, les prévisions de nos recettes fiscales pour l'année 2025 ont évolués de 2 manières :

- D'une part, les estimations de l'Administration fiscale cantonale ont réduit nos recettes de CHF 11'088.
- D'autre part, selon l'Administration fiscale cantonale, la baisse d'impôt votée le 24 novembre réduit nos recettes estimées de CHF 211'000 (CHF 196'000 pour les impôts ordinaires PP et CHF 15'000 pour l'impôt à la source).

Nos recettes fiscales ainsi corrigées sont réduites de CHF 222'088, à CHF 2'820'823.

Sur la base des dépenses qui vous ont été présentées ci-dessus, pour ne pas excéder le montant du déficit admis dans le cadre de RFFA (env. CHF 57'000), nos recettes fiscales devraient atteindre CHF 3'001'355.

L'exercice 2022 s'est soldé par un excédent de plus de CHF 864'000, dont près de CHF 400'000 provenaient de l'augmentation de nos recettes. Pour l'exercice 2023, c'est un excédent de plus de CHF 780'000 (avant les amortissements complémentaires) que nous avons constaté, et ce malgré la baisse de notre centime de 43 à 42 votée pour le budget 2023.

Par conséquent, il nous paraît raisonnable de majorer légèrement nos recettes estimées (6.4 %), afin d'atteindre les recettes fiscales nécessaires de CHF 3'001'355 permettant de rester dans le cadre du déficit autorisé (CHF 56'070).

C'est sur cette base qu'ont été estimées les recettes du projet de budget qui vous est proposé. D'autre part, comme déjà rappelé à de nombreuses reprises, nous pourrions, pour l'exercice 2025, si celui-ci se révèle excédentaire, comptabiliser des amortissements supplémentaires, pour alléger d'autant nos budgets et comptes ultérieurs. Pour pouvoir procéder à ces amortissements complémentaires, il est nécessaire que, avant la fin de cette année, nous votions une délibération qui envisage ces amortissements, avec une enveloppe maximale.

C'est ce que vous propose la délibération N° 22. Tous les postes d'amortissement ont été repris, pour nous laisser toute la marge de décision nécessaire en fonction du résultat effectif de l'exercice 2024.

Conclusion :

Sur la base des éléments présentés, avec un nombre de centime fixé à 42 (suite à la baisse décidée pour le budget 2023), le budget 2025 prévoit un excédent de dépenses de CHF 56'070. Pour mémoire, nous sommes autorisés à présenter un budget déficitaire de CHF 57'000, suite à l'acceptation de RFFA.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances vous propose :

- D'accepter le budget tel qui nous est présenté ;
- De voter une délibération ad hoc permettant des amortissements complémentaires les plus étendus possibles.

Il conviendra, pendant l'exercice 2025, de s'assurer que les dépenses engagées le seront dans le respect de ce budget.

La commission des finances saisit cette occasion pour remercier l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et leur transparence quant à l'élaboration de ce budget.

YCO / 09.12.2024

Rapport de la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement du 25 novembre 2024

Fibre optique

Léonie Cocquio a été approchée par plusieurs habitants du village concernant le branchement de la commune au réseau de la fibre optique. Suite à la pandémie, les habitudes de travail et les utilisations d'internet ont changé et de plus en plus de personnes font du télétravail, des visioconférences, les sites de streaming... Tout cela génère un important trafic de données, actuellement, une grande partie de la commune n'est pas raccordée et rien n'indique que Swisscom le prévoie prochainement. Il serait judicieux d'approcher Swisscom pour avoir des délais de raccordement précis car selon leur communiqué de presse le raccordement devait être terminé à la fin du printemps 2022.

Réseau Agro-environnemental de la Champagne

Comme vous avez pu le lire dans l'écho de Cartigny no. 47 de juin 2024, le Réseau Agro-environnemental de la Champagne (RAE), soutenu par l'ensemble des communes de la Champagne, dont Cartigny, est arrivé à son terme en 2023. Son bilan est très bon et la majeure partie de ses objectifs ont été atteints. Les membres du RAE souhaiteraient continuer de faire vivre ce réseau, ils sont en attente des nouvelles directives de l'OFAG (office fédéral de l'agriculture) afin de planifier les suites possibles et le cas échéant reviendront vers nous pour un éventuel soutien financier.

OPPOSITION - PLAN D'EXTRACTION

Le recours formé par la commune à l'encontre des arrêtés du Conseil d'Etat du 4 octobre 2023 a été rejeté par un arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) de Genève du 8 octobre 2024.

Dans une argumentation pour le moins sommaire la CACJ répond à nos arguments de manière superficielle, sans réellement mettre en balance les différents intérêts en présence.

Notamment, un élément important lors des décisions précédentes, était l'équilibre des besoins en graviers du canton. L'arrêt peine à répondre au fait que le potentiel de gravier représenterait 6 à 8 mois des besoins en gravier du canton alors que d'autres gravières voisines ont des réserves pour couvrir plusieurs années.

Le délai pour recourir étant très court, la commission n'a pas pu se réunir en présentiel. C'est donc par échange de mails que nous avons donné mandat à Maître Deberti pour recourir contre cet arrêt au Tribunal fédéral. Le recours a été déposé le 13 novembre 2024.

Dans l'éventualité où la commune perdrait au Tribunal fédéral, il sera important de décider comment se positionner sur l'exploitation, ou non, en gravier de nos terrains communaux.

Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA)

La commune de Cartigny ainsi que 23 autres communes par l'intermédiaire de l'ATCR – AIG (Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport de Genève) ont fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) en janvier 2023.

Les principaux arguments du recours : contre le doublement du nombre de vols nocturnes annuels planifiés et les nouvelles courbes de bruit admissible.

Les habitants de la commune seraient donc plus impactés non seulement au niveau sonore mais également du point de vu de l'aménagement du territoire et des autorisations de construire.

L'éditorial de l'écho de Cartigny no. 45 – Juin 2023 apporte une vision globale et complète des actions de la commune durant ces dernières années.

Nous sommes encore dans l'attente de la décision du TAF.

LC 06.12.24